RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 6DCA825D-E905-4A13-96A8-23BBD6CEE2DA

ABHEURT

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats
Au capital de 88.640 euros
Siège social : 13 Boulevard Voltaire
75011 PARIS
RCS Paris 519 022 909

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le quatorze février,
A neuf heures,

Les associés de la Société ABHEURT, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 88.640 euros, dont le siège social est sis 13 boulevard Voltaire 75011 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°519 022 909, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance dans les formes et délais prévus par les statuts.

Monsieur Cyril HEURTAUX préside la séance en sa qualité de cogérant de la Société.

Sont présents :

Maître Cyril HEURTAUX
Propriétaire de ..... 11.080 parts sociales

Maître Valérie ABOUCAYA
Propriétaire de ..... 11.080 parts sociales

Total ..... 22.160 parts sociales

Le Président constate que tous les associés sont présents et/ou représentés, possèdent 22.160 parts sociales, sur les 22.160 parts sociales émises par la Société et réunissent donc la majorité du capital, permettant à l'assemblée de valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport de la gérance, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

Paraphe DS

Docusign Envelope ID: 6DCA825D-E905-4A13-96A8-23BBD6CEE2DA

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social par incorporation de réserves.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté qu'après affectation du résultat 2023 aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2023 en date du 2 avril 2024, le post « report à nouveau » s'élève à la somme de de 123.606,93 € et après lecture du rapport de la Gérance,

Décide de porter le capital social de 88.640 euros à 150.688 euros, par incorporation directe d'une somme de 62.048 euros prélevée sur le compte « Report à Nouveau » lequel passe ainsi de 123.606,93 € à 61 558,93 €.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 22.160 parts, de 4 euros à 6,80 euros chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des Statuts :

« ARTICLE 6 – APPORTS

Lors de la constitution de la société les soussignés ont fait les apports suivants :

1) *Apports en numéraire :*

Madame Valérie ABOUCAYA a apporté une somme en numéraire de 4.880 € correspondant à 1220 actions de 4 € souscrites en totalité et intégralement libérées

2) *Apports en nature :*

Monsieur Cyril HEURTAUX a fait un apport de clientèle d'avocat précédemment exploitée [redacted] *évalué, suivant rapport en date du 7 décembre 2009, de M. Stéphane DAHAN, Commissaire aux apports, à la somme de 44.320 € en contrepartie duquel il s'est vu attribuer 11.080 actions de 4 € chacune.*




Docusign Envelope ID: 6DCA825D-E905-4A13-96A8-23BBD6CEE2DA

Madame Valérie ABOUCAYA a fait un apport de clientèle d'avocat, précédemment exploitée [redacted] *évalué, suivant rapport en date du 7 décembre 2009, de M. Stéphane DAHAN, Commissaire aux apports, à la somme de 39.440 € en contrepartie duquel elle s'est vu attribuer 9.860 actions de 4 € chacune.*

Récapitulatif des apports :

L'ensemble des apports effectués lors de la constitution de la société s'élève à la somme de 88.640 € représentant :

- *Les apports en numéraire pour un montant de 4.880 €*
- *Les apports en nature évalués pour une valeur de 83.760 €*

Total égal au montant du capital social : 88.640 €

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 février 2025 le capital social a été augmenté d'une somme de 62.048 euros par incorporation de réserves.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT HUIT EUROS (150.688 €). Il est divisé en 22.160 parts sociales de SIX EUROS ET QUATRE-VINGT CENTIMES (6,80 €) chacune, numérotées de 1 à 22.160 entièrement souscrites et entièrement libérées et réparties entre les associés de la manière suivante :

Monsieur Cyril HEURTAUX : …… 11.080 parts sociales
Numérotées de 1 à 11.080

Madame Valérie ABOUCAYA : ..... 11.080 parts sociales
Numérotées de 11.081 à 22.160

Total égal au nombre de parts composant le capital social : …… 22.160 parts sociales »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.




Docusign Envelope ID: 6DCA825D-E905-4A13-96A8-23BBD6CEE2DA

Cyril HEURTAUX, co-gérant associé

Valérie ABOUCAYA, co-gérant associée